

INVITATION CONGRÈS 28 FÉVRIER 2026

**Palais de Congrès Biel/Bienne,
Rue Centrale 60
Salle de concert**

Début : 10h45 (Ouverture des portes : 10h00)

Envoi II du 22 janvier 2026



Chères et chers camarades,

Nous aurions toutes et tous souhaité commencer l'année autrement. En Suisse, les événements tragiques de Crans-Montana nous bouleversent profondément. Sur le plan international, l'attaque des États-Unis contre le Venezuela – laquelle foule aux pieds le droit international – ainsi que la répression brutale des protestations en Iran ont de quoi nous alarmer. Ces récents événements viennent nous rappeler, une nouvelle fois, la fragilité de notre monde et la nécessité de renforcer sans relâche notre engagement pour la justice, la démocratie et la solidarité face à la loi du plus fort.

Nous nous réjouissons donc d'autant plus de vous accueillir le samedi 28 février 2026 au Congrès de Bienne. Sur la base du papier de position intitulé « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général », nous discuterons des moyens pour freiner la spéculation, mieux protéger les locataires et rendre le logement de nouveau abordable.

Nous nous pencherons également sur plusieurs votations clés. Le 8 mars, nous voterons sur l'initiative anti-SSR, contre laquelle nous devons absolument l'emporter. En cas de défaite, les *fake news* d'Elon Musk viendront combler le vide. Une décision stratégique déterminante en matière de politique climatique figure également à l'ordre du jour. Par notre initiative pour un fonds climat, nous entendons créer les conditions permettant d'accélérer la transition énergétique, de développer des infrastructures respectueuses du climat et d'améliorer l'efficacité énergétique. Et avec l'imposition individuelle, nous souhaitons faire progresser l'égalité d'un pas supplémentaire : toutes les personnes, quel que soit leur état civil, seraient enfin traitées de manière égale sur le plan fiscal.

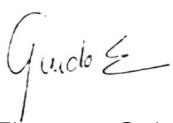
Nous nous réjouissons de vivre des débats passionnants avec vous ! Finalement, nous souhaiterions vous rappeler que le délai d'inscription a été prolongé jusqu'au 6 février, afin de permettre à davantage de camarades de participer au Congrès (lien d'inscription en ligne : <https://www.sp-ps.ch/fr/anmeldung-parteitag/>).

D'ici là, nous allons nous engager avec toute notre énergie dans la campagne menée en vue des votations de mars.

Salutations cordiales et solidaires,



Tom Cassee
Secrétaire général



Eleonora Guido
Coordinatrice des instances du Parti



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (L'ordre peut encore changer)	4
Indications importantes au sujet du Congrès	6
Information sur le site	11
Règlement du Congrès	12
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	14
Point 3 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès du 25 octobre 2025	15
Point 9 de l'ordre du jour : Papier de position du PS Suisse	16
Point 10 de l'ordre du jour : Approbation de rapports	17
Point 11 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	23
Point 12 de l'ordre du jour : Résolutions et propositions	35

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (L'ORDRE PEUT ENCORE CHANGER)

10h45

1. **Ouverture et salutations**
 - Mot de bienvenue par Glenda Gonzalez Bassi, maire de Bienne
 - Salutations de Selen Baskara et Julian Meier,
Co-présidence du PS Bienne
2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
3. **Procès-verbal du Congrès du 25 octobre 2025 à Sursee**
4. **Salutations et discours de Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
5. **Actualités politiques**
6. **Initiatives et référendums**
Votations de mars
 - Initiative anti-SSR - 200 francs, ça suffit !
 - Initiative pour un fonds climat
 - Imposition individuelle
7. **Recommandations de vote pour les votations fédérales**
8. **Discours du conseiller fédéral Beat Jans**
9. **Papier de position du PS Suisse :**
Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général !
 - Introduction
 - Traitement des propositions et discussion
 - Adoption du papier de position
10. **Approbation de rapports**
 - Évaluation de la réforme des statuts 2021-2022
(réforme structurelle)
11. **Affaires statutaires**
 - Budget 2026

12. Résolutions et propositions

- Résolution de la Présidence du PS Suisse : Pour que le droit international et la démocratie l'emportent sur la politique de puissance et l'autoritarisme : osons davantage d'Europe !
- Résolution de la Présidence du PS Suisse et des Femmes socialistes suisses : Assez de violences sexistes : il est urgent d'assurer la protection des victimes !
- Résolution de la Présidence du PS Suisse : Adopter une position claire envers Téhéran : protéger les droits humains, renforcer la société civile, empêcher la guerre
- Résolution de la Présidence du PS Suisse : Pour la protection de la population civile en Syrie, pour les droits des minorités et pour une solution politique porteuse d'avenir
- Résolution du PS migrant-es : Pour une véritable autodétermination – contre le racisme antimusulman. Une résolution pour l'égalité, la liberté religieuse et la non-discrimination

17h00 13. Communications diverses

dès 17h00 Apéritif

Dès 18h00 WINE, FOOD + MUSIC avec la PS Bienne à «[Ici c'est le vin](#)» ([ici](#))

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

DOCUMENTATION DU CONGRÈS

- L'ordre du jour provisoire
- Le règlement du Congrès
- Budget 2026
- Papier de position « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! »
 - Papier en discussion : version retravaillée
 - Le papier de travail avec toutes les propositions du délai n°1
 - Le formulaire d'amendement séparé
 - Aide-mémoire
- Les documents relatifs aux votations (suivront avec la documentation finale)
- Résolutions
- Rapport de l'évaluation de la réforme des statuts 2021-2022 (réforme de la structure)
- Des informations sur le lieu du Congrès

ORGANISATION DU CONGRÈS

- **Direction :**

Mattea Meyer, Cédric Wermuth, Jacqueline Badran, Samuel Bendahan, Tom Cassee, Mirjam Hostetmann, Baptiste Hurni, Samira Marti, Valérie Piller Carrard, Jon Pult, David Roth

- **Organisation et logistique :**

PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch

Téléphone : 031 329 69 69

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E/INVITÉ-E

La carte de délégué-e ou d'invité-e dotée d'un QR-code sera envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s et invité-e-s inscrit-e-s avec la **documentation finale le 20 février 2026.**

La carte de délégué-e ou d'invité-e et le code QR, imprimé ou clairement visible sur le téléphone portable, seront demandés pour le contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès et les invité-e-s doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué jusqu'au **vendredi 27 février 2026, 17h00** au plus tard, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

Délai n° 1 : *9 janvier 2026 - expiré*

Délai n° 2 : 9 février 2026, 18h00

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au lundi 9 février 2026, 18h00. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires de la Présidence et/ou du Conseil de parti, le vendredi 20 février 2026 à 18h00.

Tous les documents sont à soumettre à congres@pssuisse.ch.

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word** et **non en PDF**.

IMPORTANT: Pour les **amendements concernant les deux papiers de position**, veuillez suivre les indications correspondantes dans l'ordre du jour et utiliser le **formulaire d'amendement séparé** ainsi que **l'aide-mémoire**.

PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 6 février via le lien suivant : <https://www.sp-ps.ch/fr/anmeldung-parteitag/>

DOCUMENTS FINAUX

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position de la Présidence et/ou du Conseil de parti sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le vendredi 20 février 2026, dès 18h00 (www.pssuisse.ch/bienne2026).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

PRISE DE PAROLE

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

De nombreuses personnes ne prennent pas la parole, soit par manque de pratique, soit parce qu'elles n'osent pas le faire. Nous aimeraisons donc inviter explicitement toutes les personnes déléguées à prendre la parole. Si vous n'avez encore jamais pris la parole lors d'un Congrès, si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps ou si vous n'avez simplement pas l'habitude de le faire, nous pouvons vous aider à vous préparer au mieux. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessous, qui se tiennent à votre disposition. Nous vous aiderons volontiers à trouver des astuces rhétoriques pour lutter contre la nervosité, à mettre de l'ordre dans vos idées ou encore à relire une prise de parole rédigée. Votre section, votre parti cantonal ou votre organe (Femmes socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s, PS queer et Jeunesse socialiste) vous soutiennent également.

Les personnes suivantes sont disponibles pour vous aider :

- Tom Cassee, secrétaire général du PS Suisse (tom.cassee@spschweiz.ch)
- Mia Jenni, secrétaire du PS queer (mia.jenni@spschweiz.ch)

RESTAURATION LORS DU CONGRÈS

Un buffet de boissons et de snacks est prévu pour se restaurer pendant le Congrès. Celui-ci propose une offre de restauration variée pendant toute la journée.

TRADUCTION SIMULTANÉE

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand, français et italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-es. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

LANGUE DES SIGNES

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer **avant le 6 février 2026** en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

PERSONNES MALENTENDANTES

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par courriel (congres@pssuisse.ch) **jusqu'au 6 février 2026** afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

PERSONNES MALVOYANTES

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par courriel (congres@pssuisse.ch) d'ici **au 6 février 2026**, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 6 février 2026**.

AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE BESOIN

Tou-tes les camarades doivent pouvoir participer aux événements du parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les Partis cantonaux, sections, organes, etc., sont invités à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas, éventuellement hébergement). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous (congres@pssuisse.ch).

GARDERIE

Pendant le Congrès, le PS Bienne organise un service de garde d'enfants. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse électronique suivante **avant le 6 février 2026** : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

WLAN

SSID: CTS_Kongresshaus

Browser URL Adresse: **www.pwlan.ch**





1. Free SMS Login

Land:

Schweiz +

Mobilnummer:

+41 +9 XXX XX XX @v

Automatisches Login

Ich habe die Vertragsbedingungen gelesen und akzeptiert.

3.

4. Weiter

INFORMATION SUR LE SITE

Palais de Congrès Bienne, Rue Centrale 60, Salle de concert

(Voir le planificateur d'itinéraire [ici](#))



Trajet en transports publics

Depuis la gare vous pouvez vous rendre au Palais des Congrès en 5 minutes à pied.

Accès pour les camarades en situation de handicap

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant. Comme les installations de Bienne sont un peu vétustes, nous prions les personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 6 février 2026**.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au lundi 9 février 2026 à 18h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 20 février 2026 à 18h00.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français et, sur demande préalable, également en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Recommandation de la Présidence : la Présidence parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès:

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 25 OCTOBRE 2025

Approbation du procès-verbal du Congrès du 25 octobre 2025 à Sursee.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/bienne2026.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE

METTRE FIN AUX LOYERS ABUSIFS, RÉORIENTER L'IMMOBILIER VERS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Le papier de position « Mettre fin aux loyers abusifs, réorienter l'immobilier vers l'intérêt général ! » est à disposition comme dans un document séparé. Sur www.pssuisse.ch/bienne2026 vous trouverez les documents suivants :

- **Le papier de travail**

avec toutes les propositions du délai n°1
ensemble de toutes les propositions déposées jusqu'au 9 janvier 2026,
y compris les recommandations de la Présidence

- **Papier en discussion : Version retravaillée du papier**

Les 14 propositions acceptées ont été incorporées à cette version.

La **version retravaillée du papier, le papier en discussion** devient **la base de travail pour le délai n°2, fixé au 9 février 2026 (18h00)**.

Les **dispositions et principes** applicables aux dépositaires figurent dans une fiche d'information séparée, que vous pouvez consulter. De même, le formulaire d'amendement peut être téléchargé et envoyé sur www.pssuisse.ch/bienne2026.

Chapitres amendables : Dans le papier de position, seuls les axes stratégiques, c'est-à-dire les chapitres 3, 4 et 5, seront encore éligibles au dépôt de propositions.

Documents finaux : La version définitive contenant toutes les propositions du délai n°2 en vue du Congrès sera mise en ligne le **vendredi 20 février 2026, 18h00** et constitue la base pour les discussions du Congrès.

Important : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DE RAPPORTS

ÉVALUATION DE LA RÉFORME DES STATUTS 2021-2022 (RÉFORME STRUCTURELLE)

adopté par la Présidence du PS Suisse le 14 janvier 2026 en vue de son examen par le Conseil de parti du 28 février 2026

1. Introduction

Lors du Congrès du 28 août 2021 à Saint-Gall – dont la discussion a dû être poursuivie et achevée, pour des raisons de temps, lors du Congrès numérique du 5 février 2022 à Genève –, le PS Suisse a adopté une réforme complète de ses statuts (« Réforme structurelle 2021 »). Cette réforme avait pour intitulé et mot d'ordre « Façonner le PS de demain – créons ses bases organisationnelles ! »

Cette réforme devait permettre d'atteindre trois objectifs en particulier :

1. **Renforcement de la responsabilité et de la participation** : les décisions doivent être prises par celles et ceux qui en assument ensuite la responsabilité. Les Partis cantonaux doivent donc être davantage impliqués dans la formulation de la politique nationale.
2. **Meilleure intégration verticale de la politique** : le passage aux nouvelles Commissions thématiques doit permettre de mieux coordonner et harmoniser verticalement la politique du PS Suisse.
3. **Ouverture du Parti national à la base** : le Parti national doit s'ouvrir davantage à la base – via des groupes de travail, des Forums et des Commissions thématiques ainsi que par l'intermédiaire du Congrès, désormais organisé deux fois par an.

Parallèlement, les délégué·es du Congrès de Saint-Gall ont adopté la proposition soumise conjointement par Ursula Funk et d'autres signataires¹. Cette proposition demandait que l'efficacité des nouvelles structures soit évaluée au bout de quatre ans. Le Conseil de parti, les Commissions thématiques et les Forums devaient faire l'objet d'un examen particulièrement attentif.

¹ La proposition suivante a été déposée au Congrès qui s'est tenu à Saint-Gall le 28 août 2021 :

La formulation suivante, modifiée par le Comité directeur de l'époque, a été adoptée par les délégué·es : « *Le Comité directeur juge cette proposition très pertinente. Toutefois, nous n'inscririons pas le texte dans les statuts, mais nous recommanderions son adoption en tant que proposition du Congrès du parti et le consignerions, comme il se doit, dans le procès-verbal à titre contraignant.* »

Le Comité directeur de l'époque avait recommandé de ne pas inscrire cette proposition dans les statuts, mais de la consigner dans le procès-verbal comme mandat contraignant du Congrès. Le présent rapport permet de donner suite à ce mandat. Il présente les résultats de l'évaluation, résume les principaux constats et enseignements des quatre dernières années et formule des recommandations pour le développement futur des structures du PS Suisse.

2. Conseil de parti

La réforme structurelle de 2021 a instauré le Conseil de parti comme nouvel organe stratégique au sein du PS Suisse. Le Comité directeur ainsi que la Conférence de coordination de l'époque ont été remplacés par cet organe, qui devait représenter aussi bien les organes et d'autres groupes au sein du Parti que les Partis cantonaux et les plus grands Partis de ville. De plus, dix membres élu-es directement par le Congrès siègent également au sein de cet organe. En outre, le Conseil de parti a hérité de certaines tâches et compétences de l'ancienne Assemblée des délégué-es ; parallèlement, la fréquence du Congrès a été augmentée, celui-ci ayant lieu depuis lors deux fois par an.

Le Conseil de parti a été conçu comme un « parlement » large et représentatif du Parti, afin d'impliquer de manière contraignante les différents niveaux et structures du PS dans l'élaboration stratégique de sa politique.

Le Conseil de parti a déjà fait l'objet de discussions approfondies lors du Congrès du 28 août 2021 à Saint-Gall. De nombreuses propositions de modification ont été déposées avant que le nouveau modèle ne soit finalement adopté. La séance constitutive du Conseil de parti a eu lieu le 25 mars 2022. Depuis lors, le Conseil de parti se réunit en principe quatre fois par an, avec en complément environ une séance extraordinaire annuelle.

En 2024, un sondage interne a été mené sur le fonctionnement du Conseil de parti ; les résultats de celui-ci ont été présentés lors de la séance de juin 2024 (voir le [rapport](#)). L'évaluation a révélé un besoin d'amélioration sur les points suivants :

- Un mécontentement largement répandu à l'égard de la composition de l'organe, lequel s'accompagne d'une faible participation aux séances et d'une implication active encore plus faible.
- Le souhait de disposer de davantage de temps et d'espace pour les débats stratégiques et le développement de nouvelles idées, notamment concernant l'orientation politique du PS à moyen et long terme. Le Conseil de parti est parfois perçu comme trop passif envers la direction du Parti et du Secrétariat.
- La perception du Conseil de parti comme un « organe de validation » ou une caisse de résonance de la Présidence et du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, dont l'influence est jugée excessive. L'impact politique réel du Conseil de parti est donc jugé faible.

En réaction à ces conclusions, le Conseil de parti a mis en place en 2024 le groupe de travail « Développement du Conseil de parti ». Celui-ci a présenté ses résultats et ses recommandations en novembre 2024 (voir le [rapport du groupe de travail](#)). Il est arrivé à la conclusion qu'une évaluation plus approfondie, incluant l'examen d'éventuelles modifications d'ordre statutaire, était nécessaire.

La Présidence a alors lancé un processus de consultation en deux phases, avec des propositions concrètes de modifications des statuts. La première phase de consultation s'est achevée en juin 2025, la deuxième en novembre 2025. Toutes deux ont été discutées au sein du Conseil de parti (voir le [rapport sur la consultation 1](#) et le [rapport sur la consultation 2](#)).

Dans les deux phases, des acteurs pertinents du Parti ont été consultés : les Partis cantonaux, les dix plus grands Partis de ville, les organes du PS Suisse (y compris la JS Suisse, les Commissions thématiques, la Plateforme réformiste, les membres actuel-les du Conseil de parti ainsi que la Commission de gestion (CdG)).

Différents modèles ont été soumis à discussion, allant de réformes statutaires fondamentales (telles que le remplacement du Conseil de parti par un Congrès supplémentaire ou le renforcement de l'organe pour en faire une Conférence présidentielle) à des adaptations ponctuelles dont la portée n'aurait été que partiellement de nature statutaire.

Les deux phases de consultation ont montré que les problèmes auxquels était confronté le Conseil de parti étaient largement reconnus. Mais, en même temps, aucune majorité solide n'a pu être trouvée en faveur de l'une ou l'autre des différentes options de réforme discutées. S'il existe un large consensus sur la nécessité d'améliorer la concentration sur l'essentiel, la préparation des dossiers et le rôle du Bureau, les avis divergent fortement quant au rythme, à l'ampleur et à l'orientation des éventuelles adaptations statutaires.

Dans ce contexte, le Conseil de parti a examiné de manière approfondie, lors de sa séance du 28 novembre 2025 à Berne, les résultats de la deuxième consultation ainsi que les prochaines étapes possibles. Il s'agissait notamment de débattre de la question de savoir si une révision des statuts devait être soumise au Congrès de février 2026 – et, le cas échéant, sous quelle forme – ou si celle-ci devait être reportée à une date ultérieure.

Le Conseil de parti a décidé, à une seule abstention près, de renoncer à une révision des statuts en 2026. À la place, le Conseil de parti doit être développé et renforcé dans le cadre statutaire existant. Cette décision repose notamment sur l'appréciation selon laquelle aucun consensus suffisamment large ne se dégage actuellement quant à l'orientation que devrait prendre une adaptation des statuts du Conseil de parti. Une révision est par ailleurs jugée prématurée, le Conseil de parti souhaitant se laisser encore un peu de temps pour améliorer son fonctionnement.

Parallèlement, le Conseil de parti reconnaît explicitement les faiblesses existantes. Pour poursuivre le processus d'amélioration engagé, il a décidé de mettre en place un nouveau groupe de travail chargé d'accompagner le développement du Conseil de parti et d'examiner également d'éventuelles adaptations de son règlement.

En résumé, on peut dire que les objectifs visés par la révision des statuts de 2021 dans le domaine du Conseil de parti n'ont été atteints que partiellement.

3. Commissions thématiques

À la suite de la révision des statuts de 2021, le PS Suisse a réorganisé les Commissions thématiques (anciennement appelées « Commissions spécialisées ») et revalorisé leur rôle. Selon les statuts, art. 21, les Commissions thématiques « *développent des connaissances sur des thèmes spécifiques, coordonnent et soutiennent la politique du PS dans les principales questions politiques au niveau national, cantonal et communal. Elles travaillent en étroite collaboration avec le Groupe socialiste aux Chambres fédérales. Elles ont une fonction et un rôle de conseil.* »

Depuis cette réorganisation, 12 Commissions avec des présidences élues par le Conseil de parti (généralement des coprésidences composées d'un-e représentant-e du Parlement fédéral et d'un-e représentant-e d'un organe politique cantonal ou communal) sont actives dans les domaines thématiques suivants :

- Politique extérieure
- Paix et sécurité
- Politique agricole
- Migration et intégration
- Politique digitale et des données
- Justice sociale et santé
- Environnement, énergie et aménagement du territoire
- Transports et communication
- Économie et finances
- Science, éducation et culture
- Logement et politique foncière
- Démocratisation de la démocratie (nouvelle Commission thématique, créée lors du Conseil de parti de septembre 2025)

Les Commissions thématiques sont actives et affichent un bon taux de participation. Ces dernières années, elles ont élaboré plusieurs papiers de position, notamment sur la neutralité, la politique financière et l'instrument du frein à l'endettement, ainsi que sur la régulation des systèmes d'IA. En outre, les Commissions thématiques participent régulièrement aux procédures de consultation, collaborent avec le Groupe socialiste aux Chambres fédérales et organisent des discussions approfondies avec des expert-es et des invité-es externes. Pour plus d'informations, voir le [Rapport sur les Commissions thématiques du PS Suisse 2023-2024](#).

Les échanges avec les présidences des Commissions thématiques ont donné lieu au constat suivant : les besoins des Commissions diffèrent fortement selon le champ thématique traité et la composition interne de chaque Commission. C'est pourquoi, en accord avec les présidences, il a été renoncé à l'uniformisation supplémentaire initialement envisagée du mode de fonctionnement des Commissions thématiques.

Un potentiel d'amélioration existe dans la définition du rôle des Commissions thématiques à l'égard du Conseil de parti, ainsi que dans la collaboration avec le Groupe socialiste. Ce point a également été mis en évidence dans les retours formulés lors des consultations 1 et 2 sur le Conseil de parti, et il avait déjà été identifié dans le cadre du sondage précédent. Néanmoins, comme dans le cas du Conseil de parti lui-même, il est encore trop tôt pour procéder à des adaptations statutaires. Il est recommandé de laisser davantage de temps aux structures pour qu'elles puissent poursuivre leur consolidation et approfondir progressivement leur collaboration dans le cadre statutaire en vigueur.

4. Forums

Les Forums ont été introduits dans le cadre de la réforme structurelle en tant que nouvelle forme de collaboration au sein du Parti. Ils peuvent être orientés à la fois thématiquement et selon les courants politiques. Une fois les critères fixés dans les statuts remplis, ils obtiennent un droit de vote au sein du Conseil de parti et, par conséquent, une participation indirecte au Congrès.

Conformément aux statuts, article 22 : « *Les Forums sont consacrés à des sujets spécifiques et à des domaines d'intérêt au sein du PS, sous une forme ouverte et auto-organisée. [...] Le Conseil de parti décide de la création d'un Forum à la demande d'un Groupe de travail. [Pour cela,] les conditions suivantes doivent être remplies de manière cumulative :*

- a) Le but, l'objectif et les activités doivent correspondre aux valeurs et aux objectifs du PS Suisse ;
- b) Un Groupe de travail actif doit exister depuis au moins deux ans ;
- c) Au moment de la demande d'admission en tant que Forum, ce Groupe de travail doit réunir au moins 500 membres du PS Suisse, issu-es d'au moins six Partis cantonaux. Les membres du Forum qui ne sont pas membres du PS sont comptabilisé-es avec un facteur de 0,5 et un maximum de 25 % du total ;
- d) Il ne doit pas exister d'autre Forum ou Commission thématique ayant le même contenu. »

Depuis la mise en place de cette possibilité, un Forum, intitulé « Reformplattform.Sozialliberal in der SP Schweiz » (Plateforme réformiste. Les sociaux-libéraux au sein du PS Suisse (Plateforme réformiste)), s'est constitué. Il est représenté en tant que Forum reconnu au sein du Conseil de parti et dispose donc également d'un droit de vote au Congrès. Dans l'ensemble, on peut dire que les objectifs poursuivis par la révision des statuts ont été atteints dans ce domaine : la création d'une structure clairement réglementée – mais ouverte – pour la création de Forums s'est révélée judicieuse. Il n'y a pas d'indication de besoins d'adaptation statutaire dans ce domaine.

5. Conclusion et suite de la procédure

La réforme structurelle visait à impliquer davantage la base, à approfondir le débat politique et à renforcer l'impact de la politique du PS à tous les niveaux de l'État. Elle repose sur deux piliers : d'une part, une nouvelle structure plus claire des organes du Parti a été mise en place – composée du Congrès, du Conseil de parti et de la Présidence. D'autre part, le travail sur le contenu programmatique a été renforcé grâce à des Commissions thématiques réorientées, à des Forums nouvellement créés et aux groupes de travail ancrés dans les statuts.

Près de quatre ans après l'entrée en vigueur de la réforme structurelle de 2021, on peut constater que les objectifs de la réforme des statuts n'ont été atteints que partiellement. Les organes nouvellement créés – le Conseil de parti, les Commissions thématiques et les Forums – fonctionnent dans leur structure de base, mais ils présentent néanmoins un potentiel d'amélioration. Cela concerne en particulier le mode de fonctionnement, le processus de prise de décision ainsi que la fonction politique du Conseil de parti.

Une nouvelle révision des statuts ne sera entreprise qu'à partir de 2028 au plus tôt, soit après l'année électorale 2027. D'ici là, les structures existantes devront être consolidées, développées et renforcées de telle façon qu'une future révision puisse bénéficier d'un large soutien politique et organisationnel.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

BUDGET 2026

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
Produit opérationnel			
Cotisations	2'315'041	2'318'450	2'450'950 ¹⁾
Cotisations des membres	2'055'717	2'068'450	2'200'950
Versements de solidarité	259'324	250'000	250'000
Récolte de fonds	4'236'038	3'442'752	3'887'409 ²⁾
Dons des membres	800'000	795'000	835'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'794'464	1'874'552	1'958'399
Dons divers	1'641'573	773'200	1'094'010
Ventes	358'763	201'300	224'100 ³⁾
Autres recettes	498'905	491'000	521'450 ⁴⁾
Dissolution des provisions	525'175	553'200	505'400 ⁵⁾
Total produit opérationnel	7'933'921	7'006'702	7'589'309
Charges d'exploitation			
Frais de production	323'488	233'500	251'400 ⁶⁾
Frais de marchandises	67'506	600	22'500 ⁶⁾
Prestations de tiers	358'742	568'000	589'840 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	4'390'369	4'346'802	4'366'374 ⁸⁾
Autres frais de personnel	135'780	169'750	154'110 ⁹⁾
Frais de location	300'930	347'800	323'660 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	49'698	49'200	61'290 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	7'193	5'800	5'800
Frais administratifs	568'291	409'270	555'105 ¹²⁾
Frais informatiques	141'841	141'806	146'706 ¹³⁾
Frais publicitaires	487'273	168'400	387'150 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	492'337	399'930	483'717 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	494'175	148'000	137'400 ⁵⁾
Amortissements	73'212	102'000	79'000 ¹⁶⁾
Réduction des coûts matériels variables	-	-86'505	-
Total charges d'exploitation	7'890'835	7'004'353	7'564'052
Résultat d'exploitation	43'086	2'348	25'257
Résultat financier	2'423	-1'600	-22'300
Résultat extraordinaire	-43'806	-	-
Résultat annuel	1'703	748	2'957

Budget 2026 - Centres de coûts

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
Parti	1'671'298	1'535'448	1'670'854 ¹⁷⁾
Cotisations	2'300'176	2'303'450	2'435'950
Dons	801'915	795'000	835'000
Dépenses courantes	-111'482	-74'400	-74'900
Frais de personnel et généraux	-997'416	-1'020'207	-1'041'109
Congrès	-115'123	-138'000	-169'600
Conseil du parti	-27'789	-31'230	-20'940
Projets de développement	-	-100'000	-100'000
Dépenses présidence	-27'193	-25'750	-25'650
Dépenses des commissions	-8'167	-22'590	-18'650
Indemnités de la présidence yc dépenses	-95'284	-95'585	-95'557
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-30'240
Relations internationales	-18'098	-25'000	-23'450
Formation	-380'088	-368'635	-385'531 ¹⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-322'381	-255'285	-255'631
Formation collaborateurs-trices partis cant./communaux	-9'825	-12'850	-32'500
Formation membres titulaires de fonctions	-9'071	-27'000	-25'000
Formation membres/personnes intéressées	-11'982	-28'000	-25'800
Développement de membres	-18'852	-27'000	-27'500
Élue-es à l'échelon communal	-7'976	-13'500	-14'100
Conférence PS des villes suisses	-	-5'000	-5'000
PS60+	-113'813	-116'983	-119'563 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-76'264	-79'033	-79'707
Dépenses courantes	8'304	-1'000	760
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000
CD/AD/AM	-24'804	-19'950	-30'964
Rencontres thématiques/campagnes	-14'049	-10'000	-2'652
PS Migrant-e-s	-96'421	-100'992	-109'982 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-80'460	-83'392	-93'336
Dépenses courantes	-15'961	-17'600	-14'646
Dépenses de la présidence	-	-	-2'000
JS/Juso	-191'573	-203'143	-196'265 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-191'573	-203'143	-196'265
PS Femmes	-138'630	-149'632	-154'299 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-90'565	-100'442	-115'849
Courriels du PS Femme	5'096	9'000	11'000
Dépenses courantes	-933	-4'650	-4'435
Dépenses de la présidence	-7'355	-10'250	-9'925
Assemblée des membres	-12'603	-17'190	-16'090
Campagnes	-32'270	-26'100	-19'000
PS queer	-75'549	-82'410	-82'456 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-61'676	-64'860	-65'606
Dépenses courantes	-13'873	-17'550	-16'850

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
Publications	-525'823	-565'843	-591'107 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-313'105	-330'503	-367'317
links	-78'043	-99'030	-93'680
socialistes	-30'764	-40'980	-34'480
ps.ch	-35'358	-36'630	-36'630
Rapport annuel	-9'305	-4'500	-4'600
Magazine « direct »	-59'248	-54'200	-54'400
Campagnes et communication	-848'514	-672'900	-835'359 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux	-1'250'510	-1'334'994	-1'239'503
Dépenses courantes	-	-4'750	-4'750
Campagnes	-79'604	-157'350	-244'000
Journaux de votations	-40'179	-36'000	-45'000
Référendums	1'693	-66'000	-66'000
Initiatives	-367'960	-101'500	-470'200
Elections	-	-	-20'000
Récolte de fonds en ligne	918'047	573'694	878'094
Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections	-30'000	454'000	376'000
Mobilisation	-427'763	-426'280	-471'351 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-480'471	-463'625	-495'121
Dépenses courantes	-3'337	-17'655	-24'230
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	56'045	55'000	48'000
Récolte de fonds	1'126'656	1'152'117	1'278'015 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-453'189	-479'434	-447'984
Diss./approvisionnement des provisions	-15'189	-106'000	-94'800
Revenus issus des grand-es donneur-trices/entreprises		85'000	85'000
Résultat de la collecte de fonds	1'794'464	1'874'552	1'958'399
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-25'986	-42'000	-42'600
Part revenant aux Partis cantonaux	-173'445	-180'000	-180'000
Résultat Shop	1'922	-	-
Résultat annuel	1'703	748	2'957

Commentaire sur le budget 2026

Le budget 2026 comprend l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse et il est équilibré.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations est basé sur le nombre de membres au début de 2025 et tient compte d'une légère augmentation, qui se dessine en août 2025. Les Partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux Partis cantonaux sont budgétisés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont présentés nets, tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation des dons s'opère en tenant compte des recettes effectives des années précédentes.

Ce poste comprend les recettes de la collecte de fonds publique réalisée avec les mailings de dons et les dons du Groupe 2027 ainsi que, sous Dons divers, les recettes issues des campagnes de récolte de fonds électroniques, de même que de l'appel aux dons adressé aux destinataires de links et de socialistes ainsi qu'aux membres des Femmes socialistes suisses et du PS60+.

Les recettes totales sont budgétisées à un niveau plus élevé qu'en 2025, notamment en raison des votations et des campagnes prévues. En 2026, les électrices et électeurs pourront notamment se prononcer sur les deux initiatives du PS, à savoir l'initiative pour un fonds climat et l'initiative sur les crèches. De plus, le PS s'engagera activement contre l'initiative anti-SSR de l'UDC ainsi que contre l'initiative de résiliation de l'UDC.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'annonces, d'encarts et de publications, la participation des Partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation cantonales et locales, les revenus issus des événements prévus et le produit des prestations de services sont budgétisés légèrement à la baisse par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par le fait que des élections sont prévues dans seulement un petit nombre de cantons à forte population. La campagne des Femmes socialistes pour les 30 ans de l'égalité comprend la vente de broches en forme de soleil. Cela entraîne une hausse prévue des recettes des ventes.

4. Autres recettes

Ce poste comprend les contributions de soutien aux apéritifs versées par les communes ou les cantons où sont organisés les Congrès ainsi que les participations aux frais de la fête organisée à l'occasion du Congrès de 2 jours et les frais d'inscription à d'autres événements. Les indemnités versées par le Groupe socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations du Secrétariat général sont légèrement inférieures à celles du budget 2025.

5. Variation des provisions

Le budget 2026 prévoit la libération de provisions existantes pour un montant total d'environ 505 000 francs. Parallèlement, des provisions d'un montant d'environ 137 000 francs seront constituées :

- Des provisions en faveur des référendums/des initiatives et des campagnes seront dissoutes pour un montant d'environ 376 000 francs, notamment pour les initiatives du PS pour un fonds climat et sur les crèches.
- Des provisions d'un montant d'environ 82 000 francs seront libérées pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la base de données de récolte de fonds, dans l'outil de campagne de mobilisation étendu utilisé pour l'administration des missions des bénévoles ainsi que pour le développement de la collecte de fonds.
- En outre, des provisions vont être dissoutes à hauteur de 47 000 francs pour un poste supplémentaire au sein des Femmes socialistes.
- Les contributions annuelles de soutien de Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Assurances permettent d'alimenter des réserves à hauteur d'environ 85 000 francs. Cela se fait conformément à la décision de l'Assemblée des délégué-es de décembre 2012 à Thoune. L'utilisation prévue des dons provenant d'entreprises organisées en coopérative est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire. Le budget 2026 prévoit la dissolution de 164 000 francs provenant de ces provisions.
- La constitution de provisions d'un montant d'environ 52 000 francs est prévue en faveur de projets de collecte de fonds.

Les frais de personnel tiennent compte de la constitution d'une provision sous la forme d'une réserve de cotisations patronales, conformément à la décision de la Présidence.

6. Frais de production et frais de marchandises

Les coûts de production des médias, c'est-à-dire pour links, socialistes et ps.ch, ainsi que pour les journaux de votations, sont prévus légèrement à la hausse par rapport à 2025. Cela est dû notamment à des tirages plus élevés et à un splitting supplémentaire pour links.

Les coûts liés aux mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes et aux Femmes socialistes suisses ainsi que les dépenses pour les mailings envoyés dans le cadre des campagnes. Pour ces derniers, le budget prévoit des valeurs plus élevées qu'en 2025.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec le guide testamentaire du PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2026, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

Les achats de matériel pour la campagne des Femmes socialistes à l'occasion des 30 ans de l'égalité sont pris en compte dans les charges de marchandises.

7. Prestations de tiers

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes et des projets, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page et la relecture/l'édition des publications. Les traductions comprennent les services de tiers et les traductions simultanées pour les Congrès ainsi que les conférences et réunions/manifestations des organes. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes à l'occasion des Congrès ainsi que pour le contenu du site web en langue des signes et en langage élémentaire.

Les honoraires de tiers, d'environ 437 000 francs, sont plus élevés que le montant inscrit au budget en 2025. Les honoraires de tiers, notamment dans le domaine Campagnes, sont budgétisés à la hausse par rapport à l'exercice précédent en raison des votations et des projets à venir. Le budget prévisionnel alloué aux traductions est légèrement inférieur à celui de 2025.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Avec 3250 %, le pourcentage total de postes (Groupe socialiste non inclus) est légèrement inférieur à celui du budget 2025 (année précédente : 3288 %, stages inclus ; 3870 %, Groupe socialiste inclus, année précédente : 3952 %). Les frais de personnel 2026 (Groupe socialiste non inclus) restent inchangés, avec un total d'environ 4,3 millions de francs. Pour 2026, une compensation du renchérissement de 0,5% est prise en compte.

Un pourcentage de postes d'environ 250 % correspond à des emplois temporaires. Le pourcentage des postes à durée indéterminée diminue par rapport à l'année précédente, passant d'environ 3120 % à environ 3000 %.

En complément de la réserve pour les contributions patronales auprès de la caisse de pension, une provision est constituée dans le même but. Pour 2026, la réserve s'élève à 30 000 francs.

La modification des pourcentages de postes par rapport à l'année précédente est détaillée dans les explications relatives aux différents domaines.

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel sont légèrement inférieurs à ceux du budget 2025.

10. Frais de location

Le budget alloué aux dépenses relatives à des locaux diminue légèrement par rapport à 2025. Comme précédemment, il comprend la location des bureaux du Secrétariat central, d'un local supplémentaire pour le studio vidéo (entre autres pour la production Meyer:Wer-muth à partir de juin 2022) ainsi que la location de locaux externes pour divers événements. Le coût de location de ces derniers est revu à la baisse pour 2026.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte deux Congrès du parti (l'un de 1 journée et l'autre de 2 journées ; en 2025, il y a eu deux Congrès de 1 journée), les séances du Conseil de parti ainsi que les séminaires de formation, les assemblées et les événements des organes.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2026 est supérieur à celui du budget 2025, et s'élève à environ 550 000 francs. Les dépenses pour les imprimés, les frais de port et les honoraires pour d'autres prestations, notamment, sont supérieures à celles de l'année précédente dans le domaine Campagnes en raison des votations et des projets à venir.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences/services et maintenance), budgétisées à environ 147 000 francs, sont légèrement supérieures à celles de 2025. Les dépenses liées aux licences et aux prestations de services sont notamment budgétisées à un niveau plus élevé.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. Les campagnes dans les médias sociaux sont aussi comptabilisées sous ce poste. Par rapport à 2025, les dépenses inscrites au budget sont de nouveau budgétisées à la hausse. Cela s'explique par les campagnes de votation et les projets prévus en 2026.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à environ 484 000 francs, sont budgétisés à la hausse par rapport à 2025.

La distribution aux Partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est par bonheur prise en compte de manière inchangée avec le montant maximal, sur la base des recettes de la collecte de fonds budgétisées. Les règlements sur la participation des Partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse, adoptés à la fin de l'année 2019, servent de base de calcul. La participation effective sera fonction des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2026.

Les contributions aux organisations, qui comprennent entre autres les contributions de campagne versées aux comités et aux associations de soutien, sont prévues en légère hausse par rapport à 2025.

Selon les prévisions budgétaires, les autres dépenses liées aux manifestations seront plus élevées en 2026 qu'en 2025. Elles comprennent les frais d'apéritifs, de restauration et diverses dépenses dans le cadre des Congrès du parti, du Conseil de parti, des séances de

la Présidence et des réunions des commissions et en lien avec des séminaires de formation. En particulier, la tenue d'un Congrès de 2 jours agrémenté d'une fête ainsi que les manifestations prévues par les Femmes socialistes entraînent des coûts supplémentaires à ce poste.

Un budget analogue à celui des années précédentes est prévu en 2026 pour l'entretien des contacts avec les partis frères étrangers.

16. Amortissements

Les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données pour la collecte de fonds, outil de campagne de mobilisation – sont revus à la baisse par rapport à 2025. Cela s'explique par des investissements globalement inférieurs par rapport à 2025.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 386 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel Support et IT ainsi que Finances/Controlling et Ressources humaines, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement plus bas que l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprenti-es – correspondant à environ 640 % (année précédente : 720 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. 10 % sont limités dans le temps.

Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2025 et tiennent compte d'une légère croissance du nombre de membres. Les dons des membres ont été séparés en proportion de la part qu'ils représentent depuis de nombreuses années dans le produit total de la collecte. Concernant la planification du produit global de la récolte de fonds, des détails sont disponibles dans le commentaire sur la collecte de fonds.

Les coûts des réunions des organes statutaires du parti correspondent à ceux des années précédentes, un Congrès de 1 journée et un de 2 journées étant prévus en 2026 (contre deux Congrès de 1 journée en 2025). Depuis 2022, des fonds sont prévus pour des projets de développement. Ceux-ci se situent à la jonction entre le travail du parti, la formation et la communication. Ils sont destinés à renforcer le PS et à permettre la réalisation de projets exploratoires. Un montant de 100 000 francs est prévu à cet effet pour 2026. Les frais de fonctionnement de la Présidence tiennent également compte des fonds destinés aux études et sont conformes à ceux de l'année précédente.

Le pourcentage de postes d'environ 550 % au total dans le domaine du travail du parti (année précédente : 540 %) correspond à peu près à celui de l'année précédente. Ce chiffre comprend un pourcentage de postes de 30 % qui est limité dans le temps.

18. Formation

Les frais de matériel sont pour 2026 plus élevés que dans le budget 2025.

Les frais de matériel comprennent les dépenses liées à l'organisation de modules de formation pour différents groupes d'interlocuteurs-trices : employé-es des Partis cantonaux et communaux, membres titulaires de fonctions (fonctions internes au parti et fonctions d'autorités élues) – ainsi que membres/personnes intéressées. En 2026, il est de nouveau prévu d'organiser la Journée de politique communale pour les membres occupant des fonctions au sein d'autorités de petites communes et de soutenir la Conférence PS des villes suisses. La formation destinée aux fonctionnaires ainsi que les Journées Loewenberg pour les représentant-es des Partis cantonaux et de villes sont également prévues. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine Recrutement de membres.

Les domaines Formation interne du parti et Mobilisation travaillent en étroite collaboration. Au total, un pourcentage de postes de 370 % (année précédente : 350 %) est prévu dans le budget 2026, stage non inclus. 50 % sont limités dans le temps.

19. PS60+

Le total des dépenses est conforme au budget de l'année précédente. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Comme en 2025, un pourcentage de postes de 40 % (sans compter la part des stages) est prévu. Les frais de fonctionnement généraux ainsi que les frais de fonctionnement et les dépenses pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

21. Jeunesse socialiste suisse

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs-trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 25 000 francs.

22. Femmes socialistes suisses

Le budget des Femmes socialistes suisses comprend un pourcentage de postes de 100 % (année précédente : 60 %). Un pourcentage de poste de 40 % est limité pour 2026 et jusqu'à fin 2027. Les coûts des pourcentages de postes à durée déterminée sont couverts par des provisions des Femmes socialistes (47 000 francs). Les frais généraux augmentent

en raison de l'augmentation des pourcentages de postes par rapport à l'année précédente. Les dépenses pour les frais de matériel, en tenant compte des recettes provenant des dons, sont globalement inférieures à celles de l'année précédente.

23. PS queer

En 2026, c'est toujours un pourcentage de postes de 40 % au total qui est inscrit au budget. Les frais de fonctionnement généraux ainsi que les frais de fonctionnement liés à la Présidence et au Comité directeur correspondent à ceux de l'exercice précédent.

24. Publications

Un pourcentage de postes de 210 % est prévu pour les publications (2025 : 190 %). Sur ce total, un pourcentage de postes de 10 % est limité dans le temps.

Les coûts matériels des publications links (6 éditions), socialistes (4 éditions) et ps.ch (4 éditions) correspondent pour 2026 au budget 2025. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, qui par le passé générait chaque fois des recettes nettes, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des recettes effectives des années précédentes. La refonte graphique a été mise en œuvre en 2025. Ces coûts disparaîtront en 2026. En contrepartie, les coûts de production sont plus élevés, notamment en raison de tirages plus importants et d'un splitting supplémentaire pour links.

Pour le magazine direct (site : direct-magazine.ch), des coûts matériels d'environ 54 000 francs ont été budgétisés, principalement pour les frais de publicité en ligne et les chroniqueurs-euses externes. Le budget global des frais de matériel est équivalent à celui de 2025.

25. Campagnes et communication

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2026.

Un pourcentage de postes de 630 %, sans les stages, est prévu pour 2025 (année précédente : 690%) dans le domaine Campagnes. Un pourcentage de postes de 80 % concerne un engagement à durée déterminée en vue des vastes campagnes prévues en 2026 et pour le soutien pendant la campagne des élections fédérales 2027.

En 2026 auront lieu des votations sur des thèmes clés du PS. Les électrices et électeurs voteront sur deux importantes initiatives du Parti socialiste. L'initiative pour un fonds climat permet d'investir des milliards dans les énergies renouvelables, l'assainissement des bâtiments et la mobilité respectueuse du climat afin d'atteindre la neutralité carbone nette d'ici à 2050. L'initiative sur les crèches crée et garantit suffisamment de places d'accueil financièrement abordables, renforce la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et favorise ainsi l'égalité. Par ailleurs, il importe de mener une contre-campagne vigoureuse pour

empêcher l'UDC, avec son initiative de résiliation, de dénoncer les accords bilatéraux et d'isoler la Suisse. Enfin, l'initiative anti-SSR menace de détruire les offres indépendantes de la SSR. En outre, le PS lancera une initiative pour des rabais sur les primes afin de garantir que les primes d'assurance-maladie redeviendront financièrement abordables pour une large partie de la population. Des provisions d'un montant total de 376 000 francs seront libérées en faveur de ces campagnes prévues.

Depuis 2018, la récolte de fonds en ligne est gérée dans le domaine Campagnes et communication. Sont prévues pour 2026 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur d'environ 878 000 francs. Pour plus d'informations sur la planification des revenus de la collecte de fonds en ligne, merci de consulter le commentaire sur la collecte de fonds et le centre de coûts Récolte de fonds.

26. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux Partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Le domaine Campagne de mobilisation comprend également des activités qui servent à rendre possibles des offres de formation au sein des sections. De plus, c'est dans ce domaine que l'on fait avancer le projet « Renforcer les sections ». Le renforcement et le transfert de savoir-faire pour les sections sont au centre de ce projet.

Dans le domaine Formation et mobilisation, le budget 2026 prévoit un pourcentage de postes de 370 % (année précédente : 350 %), stage non inclus. 50 % sont limités dans le temps.

Pour couvrir les amortissements liés aux investissements dans l'outil de campagne de mobilisation Avanti, des provisions de 30 000 francs seront libérées.

27. Récolte de fonds

Le produit net déclaré des collectes de fonds ainsi que des dons des membres (centre de coûts Parti) ainsi que les recettes de la collecte de fonds électronique, qui figurent dans le domaine Campagnes et communication, sont planifiées sur la base des recettes effectives des années précédentes, en tenant compte des effets non récurrents. Les recettes sont budgétisées à un niveau plus élevé en 2026 qu'en 2025, en raison des objets soumis à votation (en 2026).

Dans le domaine de la collecte de fonds, un pourcentage de postes total d'environ 270 % est prévu (année précédente : 280 %).

La distribution aux Partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes de récolte de fonds budgétisées. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2026.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, environ 52 000 francs seront libérés en 2026, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds. Par ailleurs, des provisions relatives à de futurs investissements seront constituées sur la base des règlements susmentionnés (52 000 francs). Les contributions annuelles de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Assurance, qui s'élèvent à environ 85 000 francs, sont mises en réserve au profit de campagnes et de projets futurs.

Recommandation du Conseil de parti : approbation le budget 2026.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENCE DU PS SUISSE POUR QUE LE DROIT INTERNATIONAL ET LA DÉMOCRATIE L'EMPORTENT SUR LA POLITIQUE DE PIUSSANCE ET L'AUTORITARISME : OSONS DAVANTAGE D'EUROPE !

La résurgence des politiques impérielles de puissance

Le droit international et la coopération multilatérale sont ouvertement remis en cause par les grandes puissances autoritaires et nationalistes. Le régime dictatorial et kleptocratique de Poutine opprime la société civile et mène une guerre d'agression contre l'Ukraine et une guerre hybride contre l'Europe. La Chine pratique une politique étrangère néocoloniale et a mis en place, en son sein, un État totalitaire de contrôle et de répression. Enfin, les États-Unis de Trump font chanter leurs anciens alliés comme si le droit international n'existant pas, tout en sapant la démocratie et l'état de droit à l'intérieur du pays. Ces trois puissances ont en commun de dénier *de facto* leur souveraineté aux petits États et de concevoir le monde en fonction de leurs sphères d'influence. En outre, elles promeuvent une conception de l'économie marquée par l'oligarchie, aggravant ainsi fortement les inégalités économiques et sociales. Dans le monde entier, la démocratie, l'état de droit et les droits humains subissent une pression accrue du fait de cette politique des grandes puissances.

Le retour de la politique impériale de puissance ne se manifeste pas seulement dans la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, mais aussi là où les grandes puissances recourent à nouveau ouvertement à la contrainte militaire et aux menaces. C'est le cas de la Chine vis-à-vis de Taïwan. L'attaque américaine contre le Venezuela et l'enlèvement violent de dirigeant-es politiques constituent également une violation flagrante de l'interdiction du recours à la force en vertu du droit international et créent des précédents dangereux qui fournissent aux autres régimes autoritaires des arguments supplémentaires pour justifier leurs propres agressions. Les menaces proférées à l'encontre d'autres États d'Amérique latine et les revendications qui remettent en cause l'intégrité territoriale du Danemark, y compris le Groenland, sont tout aussi inacceptables. Les petits et moyens États, en particulier, ont besoin que le droit et l'autodétermination soient protégés de manière cohérente, plutôt que de voir la politique de puissance et les sphères d'influence primer sur le droit international. C'est pourquoi la Suisse doit prendre clairement position, condamner sans ambiguïté la violence contraire au droit international et s'engager, avec l'Europe, en faveur du multilatéralisme, de la désescalade et de la souveraineté démocratique.

Dans ce contexte, l'Europe est le seul continent qui — malgré des tendances négatives dans certains pays et des manquements indéniables, par exemple en matière de politique migratoire — demeure politiquement et économiquement stable, solidement arrimé à des institu-

tions démocratiques et à une communauté juridique globalement fiable. Pour la Suisse, située au cœur de l'Europe et étroitement imbriquée dans celle-ci sur les plans économique, social et politique, une question centrale se pose : voulons-nous — comme condition préalable à une véritable souveraineté — approfondir notre intégration dans l'espace juridique démocratique européen ? Ou choisissons-nous un isolement opportuniste sur le modèle d'un « Singapour des Alpes », qui ne profiterait qu'aux oligarques nationaux, mais affaiblirait notre place industrielle et saperait notre indépendance politique en nous livrant encore davantage aux caprices des grandes puissances ?

Le PS Suisse s'engage en faveur de l'intégration européenne et de la souveraineté et, en tant que membre du Parti socialiste européen (PSE), œuvre pour une Europe solidaire et démocratique. Au-delà de cet engagement, le PS défend une politique étrangère qui assume ses responsabilités en matière de liberté, de paix et de justice sociale et écologique, renforce la coopération internationale et promeut activement le droit international, les droits humains et la dignité humaine.

Fidèle à ses principes, le PS condamne toute violation du droit international et se tient résolument du côté des victimes. Il condamne tout aussi vigoureusement la guerre d'agression meurtrière de la Russie contre l'Ukraine, le génocide du peuple palestinien à Gaza et les crimes contre l'humanité commis au Soudan et dans tous les autres conflits.

Oser davantage d'Europe

Les Bilatérales III, soutenues par une législation de mise en œuvre intelligente, renouvellent et stabilisent la voie bilatérale et garantissent à la Suisse un accès juridiquement sûr au marché intérieur européen et aux programmes de coopération. Elles protègent ainsi les emplois et les salaires, consolident le pôle de recherche que constitue la Suisse et favorisent les échanges dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science. Autant de piliers essentiels d'une Suisse solidaire.

Dans le même temps, une chose est claire : l'intégration économique seule ne suffit plus. La Suisse a besoin d'une coopération étroite avec l'Europe, y compris dans des domaines tels que la protection du climat, la réglementation des technologies, la politique fiscale et la sécurité.

Le PS s'oppose fermement à l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » (initiative pour la durabilité). Non seulement celle-ci remettrait en question le droit d'asile, mais encore elle conduirait à une dénonciation des accords centraux avec l'UE et mettrait gravement en danger nos relations avec le principal partenaire de la Suisse. De même, le PS rejette l'initiative « Boussole » (« Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays — Contre une Suisse membre passif de l'UE »). Celle-ci exige que les accords de politique européenne soient à l'avenir soumis à la majorité des cantons. Une telle disposition fausserait la participation démocratique éprouvée de la population, inscrite dans la Constitution fédérale, et permettrait à une petite minorité de bloquer des traités internationaux essentiels. L'acceptation de cette initiative affaiblirait la capacité d'action de la Suisse en Europe et dans le monde et rendrait la voie bilatérale instable. Dans un monde marqué par les tensions géopolitiques,

la Suisse a besoin de procédures fiables, et non de nouveaux obstacles et mécanismes de blocage.

L'avenir de la Suisse passe par une coopération active et constructive avec l'Europe — non par la complexification institutionnelle et le verrouillage politique.

Neutralité signifie responsabilité, et non opportunisme

Le PS défend une politique de neutralité active. La neutralité ne signifie toutefois pas que la Suisse se taise dans un état d'urgence de la politique mondiale, se dérobe ou cherche même à tirer un profit économique des guerres et des violations des droits humains. Car la neutralité n'a de sens que si elle est comprise comme un plaidoyer pour le droit international, comme un rempart contre la loi du plus fort. Nous le savons : toute décision politique, comme toute absence de décision, constitue en soi un choix et révèle un positionnement. Quiconque, face à des violations graves du droit international, comme l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, ne prend pas position, renforce *de facto* l'agresseur. Dès lors, la décision du Parlement d'affaiblir la loi sur le matériel de guerre — au point que des armes suisses pourraient de nouveau parvenir à des États comme l'Arabie saoudite, Israël ou le Myanmar, tout en excluant explicitement l'Ukraine des livraisons d'armes — est totalement dénuée de toute crédibilité au regard de la politique de neutralité. Le PS s'oppose fermement à cette démarche de la majorité parlementaire et lance un référendum. De son côté, l'initiative sur la neutralité demande que la Suisse ne puisse, en principe, plus imposer de sanctions à des États même lorsqu'ils violent le droit international ou mènent des guerres d'agression. Elle entrerait ainsi en conflit direct avec le principe, inscrit dans la Charte des Nations unies, interdisant la guerre d'agression. Voilà qui irait totalement à l'encontre d'une politique de neutralité responsable. Devant la doctrine du droit international de la « sécurité collective », selon laquelle tous doivent s'unir contre l'agresseur, on ne saurait être neutre.

Neutralité active signifie : engagement en faveur du droit international, soutien au multilatéralisme, condamnation sans équivoque des guerres d'agression, interdiction de vendre des armes aux agresseurs et aux États violant le droit international, ainsi que coopération étroite avec les pays qui respectent les principes démocratiques et l'état de droit. C'est pourquoi le PS combat fermement l'initiative sur la neutralité, qui devrait plutôt s'appeler « initiative pro-Poutine ».

Multilatéralisme plutôt que vulnérabilité au chantage : une politique commerciale fondée sur des principes clairs

Le « deal » douanier imposé par les États-Unis n'est pas le fruit de négociations : il s'apparente bien plutôt à un diktat politique. La baisse des droits de douane américains de 39 à 15 % est probablement assortie de conditions qui pourraient être inacceptables pour la Suisse et exercer une pression directe sur notre souveraineté. De telles tentatives de chantage sapent les règles internationales et menacent la capacité des petits et moyens États à défendre leurs intérêts de manière autonome. Il n'est guère étonnant que les oligarques, des deux côtés de l'Atlantique, accueillent favorablement ce type de politique et s'emploient à en assurer activement la promotion. Ceux qui, comme Elon Musk ou de grands actionnaires

nationaux, profitent de relations commerciales arbitraires dépourvues de règles contraintes combattent l'état de droit et le contrôle démocratique. Lorsque les décisions ne relèvent plus des traités, des parlements et des tribunaux, mais des rapports de force, du pouvoir du capital et des liens personnels avec les gouvernements, la démocratie et l'état de droit sont vidés de leur substance.

C'est précisément pour cette raison que la Suisse a besoin d'une politique commerciale fondée sur des principes clairs, sur le multilatéralisme et sur le droit international — et non sur la politique de puissance.

Le PS s'engage en faveur d'accords commerciaux équitables, garantissant des normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits humains, et qui ne restreignent pas les marges de manœuvre démocratiques. Il rejette les accords qui poussent les États dans une dépendance unilatérale, qui contournent la régulation démocratique ou qui font peser des coûts sur la population, tandis que les entreprises et les oligarques en tirent profit.

Dans le même temps, une chose est claire : un ordre international juste naît de partenariats solides, pas de l'isolement. La Suisse doit coopérer activement avec les pays qui s'engagent pour le droit international et le développement durable — non seulement en Europe, mais aussi et surtout dans le Sud global.

Pour une Suisse qui renforce sa souveraineté par la coopération

Les trois initiatives populaires pendantes sont inadaptées aux enjeux auxquels la Suisse est confrontée :

- L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » met en danger une coopération européenne qui est au cœur des intérêts de la Suisse ;
- La prétendue « initiative sur la neutralité » contraint la Suisse à l'inaction face aux fauteurs de guerre et aux violateurs du droit international, comme la Russie de Poutine, et isole la Suisse en Europe ;
- L'initiative « Boussole » crée de nouveaux blocages institutionnels et affaiblit tant la prise de décision démocratique que la marge de manœuvre de la politique étrangère.

Le PS Suisse dit clairement non à ces trois initiatives. À l'inverse de ces projets, les Bilatérales III offrent la possibilité de renforcer notre place industrielle ainsi que le pôle de recherche et d'éducation que constitue la Suisse, tout en approfondissant la coopération européenne.

La Suisse a besoin d'une politique étrangère qui assume ses responsabilités en matière de liberté et de paix, qui soit ancrée en Europe et qui défende les valeurs fondamentales de notre démocratie et de notre tradition humanitaire. Une politique qui renforce la coopération internationale, protège le droit international et s'engage à l'échelle mondiale pour la justice sociale et écologique. Ce n'est qu'ainsi que la Suisse pourra façonner souverainement son avenir dans un monde de plus en plus instable et contribuer à soulager la détresse et la pauvreté dans le monde, à promouvoir le respect des droits humains et la démocratie, à

favoriser une coexistence pacifique entre les peuples et à préserver les bases naturelles de la vie, comme le prévoit l'article 54 de la Constitution fédérale.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENCE DU PS SUISSE ET DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES

ASSEZ DE VIOLENCES SEXISTES : IL EST URGENT D'ASSURER LA PROTECTION DES VICTIMES !

Pas moins de 29 femmes et jeunes filles ont été tuées en Suisse rien que l'année dernière. Ces féminicides, d'un tragique gravité, ne sont pas des faits isolés, mais l'expression d'une violence structurelle et sexospécifique, profondément ancrée dans des rapports de pouvoir patriarcaux. La violence envers les femmes ainsi que les personnes trans ou non binaires n'est pas un échec individuel, mais le résultat de la violence patriarcale et de graves manquements politiques en matière de protection des victimes, de prévention, de poursuites pénales et d'égalité.

Malgré d'importantes avancées sur le plan de la sensibilisation, la violence ne diminue pas : la demande de protection et de soutien augmente. Dans de nombreux endroits, les structures existantes sont à bout de souffle — faute de locaux, de personnel et surtout de financements. Ailleurs, elles n'existent tout simplement pas. Dans de nombreux cantons, les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des personnes concernées ne sont pas mis à disposition, sans même parler de la mise en œuvre des mesures indispensables à la prévention de la violence. Les maisons d'accueil pour femmes victimes de violences sont surchargées et les centres de consultation travaillent sous une pression massive en termes de personnel et de finances. Par ailleurs, le travail avec les auteurs de violences, pourtant introduit dans la loi par la révision du droit pénal en matière sexuelle, n'est pas appliqué dans la plupart des cantons, et la sensibilisation dans les écoles demeure l'exception plutôt que la règle. L'absence de mesures étatiques suffisantes et leur sous-financement mettent directement en danger la vie des personnes cibles de violence.

Tous ces points ressortent du rapport parallèle du Réseau Convention d'Istanbul, publié en octobre 2025. Ce rapport montre sans équivoque que la Suisse ne respecte pas ses obligations découlant de la Convention d'Istanbul. Les efforts déployés pour lutter contre la violence fondée sur le genre sont insuffisants, non coordonnés et aléatoires, et ils ne répondent ni aux besoins des victimes ni à ceux des différents groupes concernés. En agissant ainsi, la Suisse manque à sa responsabilité envers les personnes victimes de violence.

Parmi celles-ci, les personnes particulièrement touchées sont celles qui subissent des discriminations multiples : les personnes LGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes réfugiées ou migrantes ainsi que les personnes racisées. Pour elles, l'accès aux structures d'hébergement protégées et aux offres de conseil reste semé d'embûches. Une protection efficace des victimes doit tenir compte de la diversité de ces réalités de vie et être conçue dans le respect du principe de non-discrimination.

Lors du débat budgétaire de décembre 2025, près d'un demi-million de personnes ont signé notre appel en faveur de moyens accrus pour lutter contre la violence patriarcale. Ce signal fort illustre clairement à quel point la violence sexospécifique préoccupe et touche profondément la population, qui attend légitimement des réponses concrètes de la part de

la classe politique. Assurer la protection des femmes et des personnes FLINTA est une responsabilité collective qui exige un financement à la hauteur de l'enjeu.

Pour le PS Suisse et les Femmes socialistes, une chose est donc claire : il est nécessaire d'assurer un financement garanti et durable de l'aide aux victimes, conformément à la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et à la Convention d'Istanbul (CI), le développement à l'échelle nationale de structures d'hébergement protégées, un accès non discriminatoire à toutes les offres de soutien, ainsi que des campagnes d'information et de prévention à grande échelle, des actions de sensibilisation dans les écoles, sur le lieu de travail et dans le domaine des loisirs, des entretiens avec les auteurs, la surveillance électronique, un travail avec les auteurs et bien plus encore — afin que toutes les personnes touchées par la violence trouvent et reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Le Parlement a montré sa frilosité à faire avancer ces enjeux et a démontré qu'il n'était prêt ni à allouer les moyens nécessaires, ni à assumer pleinement sa responsabilité envers la protection des femmes et des personnes FLINTA, ni à en faire enfin ce qu'elle est réellement : une priorité.

Pour toutes ces raisons, le PS Suisse et les Femmes socialistes lancent une initiative populaire — en collaboration avec des organisations spécialisées, des expert-es et des allié-es politiques de tous bords. L'initiative vise à garantir le financement nécessaire à la lutte contre la violence fondée sur le genre, la violence sexualisée et la violence domestique, tout en assurant l'harmonisation et la mise à disposition, sur l'ensemble du territoire suisse, d'offres de qualité, inclusives et conformes à la Convention d'Istanbul.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENCE DU PS SUISSE ADOPTER UNE POSITION CLAIRE ENVERS TÉHÉRAN : PROTÉGER LES DROITS HUMAINS, RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE, EMPÊCHER LA GUERRE

Le PS se tient solidairement aux côtés des personnes qui, en Iran, s'engagent avec courage pour la liberté, la justice sociale et les droits démocratiques fondamentaux. Les protestations actuelles contre le régime autoritaire et la détresse économique sont réprimées par une violence brutale. Les informations faisant état de morts, d'arrestations massives, de torture et d'intimidations sont alarmantes. Parallèlement, le régime restreint de façon ciblée l'accès à Internet et aux moyens de communication, afin d'étouffer l'information et d'isoler la société civile.

Le PS condamne fermement cette répression. Il est en même temps clair qu'un changement démocratique en Iran peut et doit être soutenu au niveau international, mais en aucun cas par des moyens militaires. Le PS met expressément en garde contre toute intervention militaire, qu'elle soit le fait des États-Unis, sous la présidence de Trump, ou d'Israël, sous le Premier ministre Netanyahu. Les conséquences pour la population iranienne et pour la stabilité de l'ensemble de la région seraient imprévisibles. Les expériences de précédents renversements de régime par la force militaire, comme en Irak en 2003 ou en Libye en 2011, montrent à quelle vitesse des crises humanitaires et une déstabilisation à long terme peuvent survenir. Le Conseil fédéral doit, en conséquence, se positionner au niveau international contre une telle attaque visant l'Iran, illégale au regard du droit international.

La Suisse doit dès maintenant agir de manière cohérente, en accord avec ses partenaires européens et sur la base d'une politique claire en matière de droits humains.

Le PS appelle le Conseil fédéral à mettre en œuvre les points suivants :

- 1. Reprendre intégralement les sanctions de l'UE contre le régime iranien et les appliquer avec cohérence**, en particulier à l'encontre des responsables des violations des droits humains, des Gardiens de la révolution et d'autres organes de répression.
- 2. La Suisse doit empêcher de manière systématique tout contournement des sanctions via sa place financière.** Le Conseil fédéral doit doter le SECO et la FINMA de ressources suffisantes, afin que les avoirs soumis à sanctions puissent être identifiés, gelés et surveillés de manière systématique. En outre, il faut mettre en place des contrôles stricts contre les sociétés-écrans et les structures de propriété dissimulées, incluant des obligations de preuve efficaces concernant les ayants droit économiques et des sanctions réellement dissuasives en cas d'infraction.
- 3. Le Conseil fédéral doit renforcer, sur les plans politique et financier, la commission d'enquête de l'ONU et le rapporteur spécial de l'ONU sur l'Iran.** Il doit également s'engager au niveau international pour la prolongation de leurs mandats,

afin de garantir la collecte de preuves et la mise en cause des responsables, dans la perspective de les amener à rendre des comptes.

4. **S'engager résolument en faveur du respect et du renforcement des droits des minorités en Iran**, en particulier des minorités ethniques et religieuses, et soutenir les aspirations à la démocratie.
5. **Soutenir financièrement la société civile iranienne et les organisations indépendantes de défense des droits humains** et développer des mesures de protection pour les militant-es, les journalistes, les syndicalistes et les défenseurs-euses des droits des femmes.
6. **Mettre en œuvre, en collaboration avec des pays partenaires européens, des mesures concrètes en faveur de la liberté de communication.** La Suisse doit se coordonner avec les États de l'UE et les gouvernements partageant les mêmes idées et valeurs pour condamner clairement, au niveau international, les coupures d'Internet et la répression numérique, et pour y répondre par des sanctions politiques. Parallèlement, elle doit soutenir des programmes permettant à la société civile d'avoir un accès aussi sûr que possible à l'information et à la communication, par exemple par une assistance technique contre les coupures et par la promotion de canaux d'information indépendants.
7. **Empêcher fermement l'armement nucléaire de l'Iran, par la diplomatie, le contrôle international et une pression coordonnée.** La Suisse doit mettre ses bons offices à disposition, permettre la mise en place de cadres de dialogue à Genève et coopérer avec ses partenaires européens et la communauté internationale pour promouvoir une politique de non-prolifération crédible. Cela implique également un soutien actif au travail de l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) ainsi qu'à l'ensemble des mécanismes internationaux de contrôle et de vérification, afin d'empêcher le régime de provoquer une escalade nucléaire.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENCE DU PS SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE EN SYRIE, POUR LES DROITS DES MINORITÉS ET POUR UNE SOLUTION POLITIQUE PORTEUSE D'AVENIR

En ce début d'année 2026, la situation en Syrie s'aggrave de nouveau dangereusement. Depuis début janvier, Alep est le théâtre de violents combats dans des quartiers à majorité kurde. Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées, et de nombreux-ses civil-es ont été blessé-es ou tué-es. Dans le même temps, le nord et l'est de la Syrie (Rojava), ainsi que d'autres régions, demeurent sous la menace lacinante d'opérations militaires, de violences contre la population civile et d'attaques visant des infrastructures civiles, telles que les installations d'eau et d'électricité. Les minorités ethniques et religieuses, ainsi que les femmes, les enfants et les personnes âgées, sont particulièrement vulnérables.

Le PS Suisse tient à le rappeler : la protection de la population civile et le respect du droit international humanitaire ne sont pas négociables. La Syrie a besoin d'une solution politique qui place au centre des préoccupations les droits humains, la protection des minorités, la démocratie et la justice sociale. En tant qu'acteur humanitaire, État dépositaire des Conventions de Genève et pays au bénéfice d'une expérience en matière de promotion civile de la paix, la Suisse a une responsabilité particulière. En décembre 2025, le Conseil fédéral a été chargé, par une motion interpartis ([24.4498](#)), de s'engager en faveur de la protection des minorités ethniques et religieuses en Syrie. Ce mandat parlementaire doit être mis en œuvre rapidement.

Face à l'escalade actuelle, nous invitons le Conseil fédéral à agir sans délai.

Le PS appelle le Conseil fédéral à mettre en œuvre les points suivants :

1. **Faire de la protection de la population civile et des minorités une priorité :** la Suisse doit s'engager de manière cohérente, tant sur le plan bilatéral qu'au sein des organisations internationales, pour la protection de la population civile et des minorités en Syrie.
2. **Soutenir activement la désescalade et un cessez-le-feu :** le Conseil fédéral doit faire pression en faveur d'une désescalade immédiate et encourager les discussions politiques, notamment en vue de la mise en place de mécanismes de protection locaux dans des villes comme Alep.
3. **Renforcer l'aide humanitaire :** la Suisse doit accroître son soutien humanitaire, notamment pour les soins médicaux, l'approvisionnement en eau, l'alimentation, les abris, l'aide psychosociale et l'aide hivernale, y compris pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'aide humanitaire doit être acheminée en premier lieu par l'intermédiaire des organisations de l'ONU.

4. **Garantir l'accès humanitaire et des voies d'approvisionnement sûres** : la Suisse doit s'engager au niveau international afin de garantir des voies de fuite et d'approvisionnement sûres et de permettre aux organisations humanitaires d'accéder aux populations sans entrave, sans subir d'intimidations ni de blocages.
5. **Condamner sans équivoque les attaques contre les infrastructures civiles** : lorsque des installations d'eau ou d'électricité, des hôpitaux ou des écoles sont touchés, il faut une pression politique. La protection des infrastructures civiles doit être exigée dans tous les pourparlers et forums multilatéraux.
6. **Développer la promotion civile de la paix et le soutien à la société civile syrienne** : la Suisse doit renforcer de manière ciblée les organisations qui promeuvent les droits humains, l'éducation, les soins de santé, les droits des femmes et les perspectives pour la jeunesse, y compris dans les régions difficiles d'accès.
7. **Garantir une politique de sanctions fondée sur les droits humains** : les sanctions doivent viser de manière ciblée les responsables, sans entraver l'aide humanitaire ni les services civils de base. Des exemptions humanitaires efficaces et des canaux de financement clairs pour l'acheminement de l'aide sont indispensables. Il convient de saluer la décision du Conseil fédéral, prise à une large majorité le 20 juin 2025, de lever les sanctions économiques à l'encontre de la Syrie, à la suite d'une décision similaire de l'UE. Au vu de la situation actuelle, il y a lieu d'examiner, en coordination avec l'UE, si la réintroduction partielle de certaines sanctions est pertinente.
8. **Soutenir la reddition de comptes et le travail de mémoire** : les violations graves des droits humains doivent être documentées et poursuivies. La Suisse doit soutenir et renforcer activement les mécanismes internationaux de conservation des preuves et de poursuite pénale.
9. **Faire de la solidarité avec le nord et l'est de la Syrie (Rojava) une réalité** : la Suisse doit s'engager en faveur de la protection de la population civile et des structures démocratiques locales et renforcer l'aide humanitaire, la reconstruction des services de base ainsi que le soutien aux camps de réfugié-es.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DU PS MIGRANT-ES POUR UNE VÉRITABLE AUTODÉTERMINATION – CONTRE LE RACISME ANTIMUSULMAN. UNE RÉSOLUTION POUR L'ÉGALITÉ, LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET LA NON-DISCRIMINATION

Le racisme antimusulman en Suisse est une forme de racisme qui, comme d'autres formes de discrimination fondée sur l'appartenance à un groupe – telles que l'antisémitisme –, est structurellement ancrée et agit de manière intersectionnelle. Il se manifeste par des désavantages systématiques dans le domaine de la formation et le monde du travail ainsi que par l'exclusion et le dénigrement dans la vie quotidienne. Des constats récents indiquent que la discrimination raciste est globalement en hausse. Une étude nationale de référence sur le racisme antimusulman documente des désavantages systématiques, une forte défiance et un sous-signalement important, ce qui laisse supposer un nombre élevé de cas non recensés². 35 % des musulman-es subissent des discriminations ; en 2024, les cas signalés ont augmenté de 40 %³.

Le racisme antimusulman agit de manière intersectionnelle. Les femmes musulmanes se trouvent au croisement de plusieurs formes de discrimination – liées au genre, à l'appartenance religieuse ainsi qu'aux stéréotypes et préjugés sociaux –, ce qui les expose de manière accrue aux inégalités. Il est frappant de constater que les débats de société se concentrent de manière sélective sur certains groupes. Alors que les femmes portant le voile et exerçant des activités précaires ne reçoivent guère d'attention, ce sont surtout les enseignantes ou d'autres groupes professionnels visibles dans l'espace public qui se retrouvent dans le collimateur du débat politique. Cette sélectivité montre qu'il ne s'agit ni de neutralité ni de protection, mais bien d'exclusion et de politique (purement) symbolique.

Du point de vue de notre État de droit, la situation est en revanche claire : [l'article 15 de la Constitution fédérale](#) garantit la liberté de religion. Selon le Tribunal fédéral, les interdictions générales du port du voile pour les écolières sont disproportionnées⁴. Le Conseil fédéral rejette lui aussi les interdictions générales du port du voile⁵. L'exclusion des enseignantes portant le voile islamique ne fait pas qu'aggraver la pénurie d'enseignant-es : elle va aussi à

² Étude de référence sur le racisme antimusulman en Suisse (CSIS/SLR, février 2025), <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=104323> et <https://www.frb.admin.ch/fr/etudes-et-rapports>

³ Société Suisse Moyen-Orient et Cultures Islamiques (SSMOCI) (05.03.2025), [Le racisme antimusulman en Suisse : pas des cas isolés – Société Suisse Moyen-Orient et Cultures Islamiques](#) et le News (20.02.2025), [Most Muslims in Switzerland don't report racist incidents \(La plupart des musulman-es de Suisse ne signalent pas les incidents racistes\)](#)

⁴ (ATF 142 I 49), http://relevancy.bger.ch/php/clir/http/index.php?lang=de&type=show_document&page=1&from_date=&to_date=&from_year=1954&to_year=2025&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=0&highlight_docid=atf%3A%2F%2F142-I-49%3Afr%3Aregeste&number_of_ranks=0&azaclir=clir et <https://www.servat.unibe.ch/dfr/bge/c1142049.html>

⁵ Communiqué de presse (22.10.2025), [Le Conseil fédéral s'oppose à une interdiction générale du port du voile par les élèves dans les écoles obligatoires](#) et SRF (22.10.2025), [Kopftücher an öffentlichen Schulen : Bundesrat will kein Verbot – News – SRF \(Port du voile à l'école publique : le Conseil fédéral ne veut pas d'interdiction\)](#)

l'encontre du principe de neutralité et est discriminatoire à l'égard d'un groupe spécifique⁶. Le racisme antimusulman est empiriquement démontré, anticonstitutionnel et constitue une menace pour la démocratie. Pour les personnes concernées – comme dans le cas d'autres formes de discrimination –, les conséquences sont multiples et durables : frustration, perte de confiance envers les institutions et atteintes à la santé⁷.

Le débat sur le voile comme expression du racisme antimusulman

Aucun autre sujet ne met plus clairement en évidence le racisme antimusulman que le débat sur le voile. L'escalade actuelle est extrêmement préoccupante. Le Comité d'Egerkingen a déposé le 1er décembre 2025 la pétition « Pas de voile islamique dans les écoles suisses ! », munie de plus de 12 000 signatures, et il demande une interdiction pour les enseignantes et les élèves dans tous les établissements scolaires⁸. Lors de la session d'hiver 2025, des membres du comité directeur ont lancé deux interventions parlementaires nationales. Therese Schläpfer a déposé le 17 décembre 2025 une motion pour une interdiction aux écolières de moins de 16 ans ([25.4591](#)). Thomas Knutti a posé la question suivante le même jour via l'interpellation [25.4592](#) : « Quel serait le nombre de jeunes filles et d'enseignantes concernées par une interdiction de porter le voile ? ». Lorenzo Quadri a déposé le 25 septembre 2025 une motion pour un projet de loi visant à interdire le port du voile dans les écoles publiques de tous niveaux en Suisse, tant pour les enseignantes que pour les élèves ([25.4165](#)). En cas d'échec au Parlement, le lancement d'une initiative populaire est envisagé⁹.

Parallèlement, plusieurs interventions cantonales sont en cours, visant des interdictions générales du port du voile dans les écoles et les jardins d'enfants :

- Dans le canton de Zoug, l'UDC a lancé le 24 octobre 2025 l'initiative législative cantonale « Pas de voiles dans les écoles et jardins d'enfants zougois », qui interdit en principe le port de couvre-chefs pour des motifs religieux ou « idéologico-philosophiques » dans les écoles publiques. Ce texte a besoin de 2000 signatures¹⁰.
- Dans le canton d'Argovie, des membres du Grand Conseil ont déposé deux motions le 18 novembre 2025. L'une, présentée par Roland Haldimann (UDF), concerne la neutralité des employé-es du secteur public, et l'autre, déposée par Adrian

⁶ Der Bund (03.11.2025), [Bern : Regierungsrat hält an Kopftuchverbot für Lehrerinnen fest](#) (Berne : le Conseil d'État maintient l'interdiction du port du voile pour les enseignantes) et Blick (20.07.2025), [Lehrermangel vor Schulstart \(Pénurie d'enseignant-es avant la rentrée scolaire\)](#)

⁷ Étude de référence sur le racisme antimusulman en Suisse (CSIS/SLR, février 2025), [news.ad-min.ch/fr/nsb?id=104323](#) et <https://www.frb.admin.ch/de/studien-und-berichte>

⁸ Tages-Anzeiger (01.12.2025), [Kopftuchverbot : Egerkinger Komitee lanciert Volksinitiative \(Interdiction du voile : le Comité d'Egerkingen lance une initiative populaire\)](#) et NZZ (30.12.2025), [Jetzt rollt eine schweizweite Offensive gegen das Kopftuch an \(Une offensive à l'échelle de la Suisse contre le port du voile islamique est en cours\)](#)

⁹ Comité d'Egerkingen (01.12.2025) : [Kopftuchverbot an Schulen : Nach erfolgreicher Petition lanciert das Egerkinger Komitee zwei parlamentarische Vorstösse \(Interdiction du voile islamique à l'école : après le succès de la pétition, le Comité d'Egerkingen lance deux interventions parlementaires\)](#)

¹⁰ 20 Minuten (28.10.2025), [SVP-Initiative Zug : Kopftuchverbot für Schülerinnen gefordert \(Initiative de l'UDC zougoise : demande d'interdiction du voile pour les écolières\)](#) et Comité d'Egerkingen (23.11.2025), [SVP Zug lanciert kantonale Initiative «Keine Kopftücher an Zuger Schulen und Kindergärten» \(L'UDC zougoise lance une initiative cantonale intitulée « Pas de voiles dans les écoles et les jardins d'enfants zougois »\)](#)

Schoop (PLR), vise à « protéger de toute contrainte religieuse » les écolières de moins de 16 ans¹¹.

- Dans le canton de Zurich, l'UDC a déposé le 24 novembre 2025 la motion « Keine Unterdrückung von Frauen und Mädchen an Zürcher Schulen und Kindergärten » (Pas d'oppression des femmes et des jeunes filles dans les écoles et les jardins d'enfants zurichoises), qui vise à interdire les couvre-chefs pour des raisons religieuses dans les écoles et les jardins d'enfants publics¹².

D'autres interventions et questions ont été soumises à Saint-Gall (interdiction pour le corps enseignant) et à Lucerne (question sur les symboles religieux)¹³.

Ces interventions cantonales suivent la même logique que l'escalade nationale : sous couvert de « neutralité » et sous prétexte de « défense des droits des femmes », les femmes musulmanes sont délibérément rendues (bien) visibles, stigmatisées et victimes de multiples discriminations – en raison de leur sexe, de leur religion et de leur origine supposée.

Une stigmatisation similaire se manifeste à Berne avec la vente prévue du Treffpunkt Wittigkofen (lieu de rencontre dans le quartier de Wittigkofen) – (déclaration d'intention, septembre 2025, 1,8 million de francs, à la fondation modérée IZB (Islamisches Zentrum Bern/Centre islamique de Berne) pour un usage interreligieux)¹⁴. Le Comité d'Egerkingen dénonce ce projet en agitant le spectre du « ghetto », alors même que le Centre islamique de Berne est financé localement en toute transparence (campagne de dons courant jusqu'en 2026) et qu'il est ouvert à tou-te-s¹⁵. De tels « discours » exploitent délibérément les peurs et renforcent l'exclusion.

Mise en perspective politique

La stratégie de l'UDC et du Comité d'Egerkingen est claire comme de l'eau de roche : au lieu de proposer des solutions aux problèmes sociaux bien réels, tels que la hausse des loyers, la pénurie de personnel qualifié, la crise dans le secteur des soins ou les inégalités sociales, on crée artificiellement, de toutes pièces, un prétendu problème. La proportion de

¹¹ Aargauer Zeitung (26.11.2025), [Kopftuchverbot im Aargau : Wortgefechte im «TalkTäglich» \(Interdiction du voile islamique en Argovie : combats de mots dans le « TalkTäglich »\)](#) et l'Aargauer Zeitung (22.11.2025), [Das Kinderkopftuch soll aus den Aargauer Schulen verschwinden \(Le voile islamique pour enfants doit disparaître des écoles argoviennes\)](#)

¹² Tages-Anzeiger (24.11.2025), [Im Kanton Zürich sollen Kopftücher an den Schulen verboten werden \(Dans le canton de Zurich, le port du voile doit être interdit à l'école\)](#)

¹³ PS du canton de Saint-Gall (10.07.2025), [SVP-Motion will Kopftuchverbot bei Lehrpersonen : Rücksichtlich und diskriminierend \(Une motion de l'UDC veut interdire le port du voile par les enseignant-es : rétro-grade et discriminatoire\)](#) et Comité d'Egerkingen (23.11.2025), [Religiöse Symbole und Bekleidung im Schulwesen : Anfrage im Luzerner Kantonsrat \(Symboles religieux et règles vestimentaires dans le système scolaire : question au Grand Conseil lucernois\)](#)

¹⁴ Islamisches Zentrum Bern (IZB), [Wittigkofen : Moschee-Pläne im ehemaligen Gemeindezentrum \(Wittigkofen : projet de mosquée dans l'ancien centre communautaire\) – News – SRF](#)

¹⁵ Comité d'Egerkingen (27.11.2025), [Treffpunkt Wittigkofen Bern : Verkauf an muslimische Stiftung – Genuahinschauen und Transparenz herstellen \(Lieu de rencontre Wittigkofen Berne : vente à une fondation musulmane – regarder de près et établir la transparence\)](#), Babanews (30 novembre 2025), <https://www.babanews.ch/was-die-medien-ueber-die-moschee-in-wittigkofen-schreiben-und-was-nicht/>

femmes musulmanes portant le voile dans le domaine de l'éducation est infime. Pourtant, certaines minorités servent régulièrement d'exutoires à des projections.

Cette politique suit un schéma bien connu : diversion par une politique du bouc émissaire, exercice du pouvoir au détriment de groupes marginalisés et division délibérée de la société. Or, il est prouvé que la discrimination et la haine sont néfastes – elles génèrent de la frustration, détruisent la confiance et laissent des séquelles sanitaires et sociales à long terme. Tels ne doivent pas être les objectifs de la politique suisse. Détourner le regard ou garder le silence affaiblit la cohésion sociale et met en péril la coexistence pacifique.

Le débat sur le port du voile menace les valeurs démocratiques fondamentales, vide de sa substance le principe d'égalité, prive la société du personnel qualifié dont elle a urgemment besoin et réduit la participation à la société. Un engagement clair en faveur de la liberté religieuse et de la neutralité de l'État, ainsi que contre les interdictions générales et les campagnes haineuses, est donc essentiel pour protéger notre démocratie.

La situation est grave et exige une action déterminée. Les interventions politiques en cours et la menace d'une initiative populaire ne pourront être stoppées que par une action commune et cohérente. Le PS Suisse doit maintenant prendre clairement position et rejeter, de toutes ses forces et au sein de larges alliances, les propositions du Comité d'Egerkingen et de l'UDC, afin de garantir l'égalité des droits et de s'opposer résolument à une érosion insidieuse des droits fondamentaux. Nous misons sur le vivre-ensemble plutôt que sur la stigmatisation et défendons une véritable autodétermination.

Revendications

- 1.** Nous demandons que le droit du travail soit développé de façon à lutter efficacement contre les discriminations indirectes et intersectionnelles – en particulier au détriment des femmes musulmanes. Il convient à cet égard de tenir compte de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes (arrêts du 15.07.2021, C-804/18 et C-341/19).
- 2.** Le PS Suisse condamne les interdictions généralisées du port du voile dans les institutions publiques et les établissements de formation. Les interdictions du port du voile pour les enseignantes sont disproportionnées et anticonstitutionnelles. De telles interdictions violent les droits fondamentaux à la liberté religieuse et à l'égalité de traitement.
- 3.** Le PS Suisse reconnaît que le racisme antimusulman est une forme de haine ciblant un groupe précis, bien présente en Suisse. Il demande une lutte résolue contre ce phénomène à travers l'éducation, la sensibilisation et des mesures juridiques efficaces.
- 4.** Le PS Suisse appelle à une large mobilisation à travers des alliances contre l'escalade, afin de protéger les personnes concernées et de renforcer les droits fondamentaux démocratiques.
- 5.** Le PS Suisse demande que l'on lutte contre la stigmatisation en rejetant fermement les campagnes correspondantes et en encourageant à la place le dialogue interreligieux et une participation sur un pied d'égalité.

-
6. La présente résolution actualise et complète la position du PS Suisse concernant le racisme et la discrimination antimusulman-es.

Proposition de la Présidence : accepter.

Cosignataires : Anna Rosenwasser, Benjamin Kobelt, Dimitrij Ruh, Jascha Harke, Luca Dahinden, Nathalie Ruoss, Nicola Siegrist, Shasime Osmani, Werner Kälin